

## Compteur Linky

## Robin des toits : "Appliquons le principe de précaution"

Le 1er avril a eu lieu une réunion publique sur les compteurs Linky à laquelle participait un représentant d'ERDF. Après avoir publié le communiqué que nous avait fait parvenir cette dernière, voici de larges extraits du long compte rendu que nous a adressé Robin des toits : « (...) Une salle pleine (...) pour venir écouter "la messe" de ERDF. Que penserait-on de l'impartialité de feu M. Jacques Servier s'il venait nous vanter le Médiateur? De nombreuses questions ont fusé parmi le public. Très peu de réponses argumentées sinon celle de "faire confiance au service public!" Un maire se dit à l'écoute, à l'écoute de qui? De la parole ERDF? Des associations et des citoyens qui régulièrement, lui font parvenir d'autres informations? Et qu'en pense le conseil municipal qui s'est très peu exprimé sur le sujet? Au niveau du territoire, la situation évolue rapidement puisqu'à ce jour, c'est 103 communes concernées par un refus du conseil municipal de l'implantation d'un compteur linky, parfois de l'ensemble des compteurs communicants (eau, gaz, électricité), ou d'un



• Fé Merchadier, de Robin des Toits - Carmausin, lors du conseil municipal de février dernier.

moratoire (parfois du syndicat d'énergie comme pour les 15 communes du SIERC Carmausin). Avec toujours en filigrane des interrogations concernant : la santé publique car si ERDF laisse croire que le Linky par lequel transite le CPL (courant porteur de ligne), fonctionne une minute en continu, en réalité cette minute est le cumul de milliers d'impulsions générées tout au long des 24 heures de la journée, et tous les jours! Impulsions qui font courir

un risque grave pour la santé. L'OMS a reconnu ces radio-fréquences potentiellement cancérogènes (...) Dormir chaque nuit, vivre et travailler chaque jour dans un bain d'ondes "potentiellement cancérogène" ne peut que menacer la santé de toute la population. (...); une meilleure maîtrise de la consommation grâce au suivi quotidien. Pourtant le Linky ne fournira les données que 24 heures après! Quant à la facturation au réel, elle est déjà pos-

sible avec le "relevé confiance" (...); La facturation. Coût de l'installation des compteurs : 7 milliards d'euros qui, même si ERDF nous précise gracieusement qu'elle sera gratuite, le retour sur investissement se fera de multiples façons. (...). Il faut comprendre qu'actuellement les compteurs ont certaines marges de tolérance qui bénéficient aux usagers. Ce ne sera plus possible avec Linky. (...); Linky et la vie privée respectée? Oui, nous assure ERDF. En effet les données de consommation ne pourront être utilisées sans l'accord des clients... pour le moment (...). En conclusion c'est à ERDF de nous prouver l'innocuité de ces nouvelles technologies (...)» Robin des Toits interpelle aussi le maire en rappelant une délibération du 2 avril 2012 qui actait que « toute personne a droit à la santé et à la protection contre les effets nocifs des ondes électro-magnétiques » : « En cohérence avec cet article (...) la mairie (...) devrait, toutes affaires cessantes, appliquer le principe de précaution pour les compteurs communicants ».